



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Convention de partenariat entre la Ville d'Angoulême, la Région Poitou-Charentes et l'association Charente Nature dans le cadre de la réalisation du Plan d'Action Communal Trame verte et bleue.

DE20151214_13

Conseil municipal du 14 décembre 2015

Rapporteur :
Pascal MONIER

Télétransmise à la Préfecture le 16 DEC. 2015
Affichée le 16 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 23 novembre 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. BONNEFONT
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ
- Mme COUTANT à Mme RICCI

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAGRANGE

Convention de partenariat entre la Ville d'Angoulême, la Région Poitou-Charentes et l'association Charente Nature dans le cadre de la réalisation du Plan d'Action Communal Trame verte et bleue.

Mission développement durable
id : 1105

Conseil municipal
14 décembre 2015

13

Rapporteur : Pascal MONIER

La préservation de la biodiversité constitue l'un des enjeux prioritaires de l'Agenda 21 qui a été approuvé le 8 février 2013 par le Conseil Municipal. Dans le cadre du projet n°5 « Renforcer la biodiversité en ville » la Ville construit et anime, en partenariat avec l'association Charente Nature, un Atlas de la Biodiversité Communale. La Ville souhaite poursuivre cette démarche par la construction d'un plan d'actions en faveur de la trame verte et bleue.

La Région Poitou-Charentes a lancé un dispositif en faveur de la trame verte et bleue. Le Conseil Municipal du 9 février 2015 a approuvé la candidature de la Ville d'Angoulême à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région pour ce dispositif.

La Région Poitou-Charentes a retenu la candidature de la Ville d'Angoulême pour la construction d'un Plan d'Action Communal Trame verte et Bleue et finance une structure accompagnatrice pour la Ville d'Angoulême, à savoir l'association Charente Nature.

La convention ci-annexée définit les modalités de partenariat entre la Ville d'Angoulême, la Région Poitou-Charentes et l'association Charente Nature pour la construction du plan d'Action Communal Trame verte et Bleue.

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la Ville d'Angoulême, la Région Poitou-Charentes et l'association Charente Nature.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
14 décembre 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

